



EMMAÜS FRANCE
FONDATEUR ABBE PIERRE

Charte des Communautés et de la Branche Communautaire

Mars 2007

Sommaire

Préambule	3		
I Textes fondateurs et appartenances	3		
II Les Communautés Emmaüs	4		
A. Valeurs partagées	4		
Un accueil inconditionnel, diversifié et adapté	4		
Un accompagnement personnalisé	4		
Des communautés de travail qui s'autofinancent	4		
Des communautés espaces d'expression, de participation et de responsabilisation	5		
Des communautés espaces de justice	5		
Des communautés solidaires	5		
Des communautés enracinées dans la vie associative	6		
Des communautés engagées dans la lutte contre les exclusions	6		
Des communautés ouvertes aux partenariats	6		
B. Acteurs dans les communautés Emmaüs	6		
Compagnons et Compagnes	6		
Amis	6		
Equipes Responsables	6		
Autres acteurs salariés	7		
Personnes en insertion	7		
C. Le projet communautaire	7		
		III La Branche Communautaire	8
		A. Valeurs partagées	8
		Militants de l'économie solidaire	8
		Lutte contre l'injustice et la pauvreté, rôle d'interpellation	8
		Vie associative responsable	8
		Entraide et services mutuels	8
		Formation	9
		Transparence	9
		Vie régionale	9
		B. Missions dévolues à la Branche	9
		C. Modalités d'organisation	11
		D. Dispositions particulières	11
		E. La Branche Communautaire dans l'ensemble Emmaüs France	11
		F. Place particulière de la Branche Communautaire dans Emmaüs International	12
		G. Membres, règles d'appartenance	12
		Annexes	12

Préambule

Accueillant en 1949 dans sa maison de Neuilly-Plaisance une puis plusieurs personnes en difficulté, l'Abbé Pierre est à l'origine des communautés Emmaüs. Dans le contexte français de pénurie de logements consécutif à la guerre, les premiers compagnons pratiquent dès cette date le métier de la récupération pour assurer leur subsistance et se font bâtisseurs. Dans le même temps, ils apportent des secours d'urgence : les grands froids de l'année 1954 sont l'occasion d'un élan de solidarité sans précédent. Le charisme de l'Abbé Pierre, son mode d'action pratique et son combat politique entraînent de nombreux citoyens dans l'action d'urgence, pour le logement et la création de communautés Emmaüs. Sans planification, se trouvent ainsi jetées les bases d'un mouvement qui prendra très tôt une ampleur internationale.

En France, les communautés se créent dans les grandes villes, par initiative locale ou par essaimage (les « itinérantes »). Au fil des années, en fonction des pratiques et des rôles assignés aux acteurs des communautés, celles-ci se regroupent en familles d'appartenance : l'Union Centrale de Communautés en 1958, l'Union des Amis et Compagnons d'Emmaüs en 1962, Emmaüs Liberté en 1972, Emmaüs Fraternité en 1982, Accueil et Vie et Emmaüs Partage en 1994, les communautés Emmaüs Nord Pas de Calais.

Avec les encouragements de leur fondateur, les communautés et leurs militants sont à l'origine de nombreuses initiatives : camps de jeunes en 1963, lutte contre l'endettement des familles en 1967, Comité National des Amis d'Emmaüs en 1980, entreprises d'insertion à partir des années 80, Fondation Abbé Pierre en 1988.

Bien après la création d'Emmaüs International à Montréal en 1971, les composantes d'Emmaüs en France se structurent à partir de 1985, avec une première réforme statutaire aboutie en 1996. En gestation depuis 1999, une organisation en Branches voit le jour en 2003. Suite aux assemblées générales de 2005 et 2006, la Branche Communautaire s'engage dans un processus d'unification, dont la présente charte définit les caractéristiques. Il précise les valeurs, modalités d'organisation et engagements des communautés au sein de la Branche Communautaire d'Emmaüs France.

I - Textes fondateurs et appartenances

- Manifeste Universel du Mouvement Emmaüs (1969)
- Ampleurs et limites de l'engagement social d'Emmaüs (1979)
- Engagements Solidaires (A.G d'EI 1996, version finale 1999)
- Statuts d'Emmaüs International (nov. 2003) et d'Emmaüs France (mai 2003)
- Chartes d'identité et d'appartenance à Emmaüs International (2003) et Charte d'appartenance à Emmaüs France (1996)
- Statuts types pour les associations membres d'Emmaüs France (sept. 1999)
- Charte du Compagnon (Emmaüs France 1994)
- Motions d'AG Emmaüs France relatives à l'accueil des étrangers (1995, 2001, 2004 et 2006) et à l'expression et la participation des personnes accueillies (2005 et 2006)

Comme membres adhérents à Emmaüs France et Emmaüs International, les Communautés Emmaüs ont adopté ces textes fondateurs au cours d'Assemblées Générales successives et s'y conforment pour conduire leur action.

II - Les Communautés Emmaüs

A. Valeurs partagées

Les communautés Emmaüs sont des lieux d'accueil où l'on travaille ensemble pour vivre et donner.

Rappel : l'ensemble des communautés Emmaüs de France respecte la Charte du Compagnon adoptée en Assemblée Générale en 1994

Un accueil inconditionnel, diversifié et adapté

Les communautés accueillent indépendamment de l'âge, de la nationalité, de la religion, de la santé, du parcours personnel, familial ou professionnel, de qualifications, d'orientation sexuelle... Les communautés peuvent prendre en compte, selon les lieux et les projets associatifs locaux : la mixité, la retraite, le handicap, l'accueil d'urgence...

Les communautés remplissent deux fonctions essentielles, fondées sur les besoins observés depuis de longues années, sans que l'une puisse exclure l'autre

- être des communautés de passage, pour tous ceux et celles qui s'inscrivent à court ou moyen terme dans un projet d'insertion dans la société, et
- être des lieux de vie alternatifs pour ceux et celles qui voudraient s'associer durablement au projet communautaire.

Toute demande doit être prise en compte et pouvoir trouver un relais si la communauté n'est plus en mesure d'accueillir, ou si l'équilibre communautaire est en jeu. L'accueil se fait aussi dans un contexte local, en lien avec des partenaires. Les compagnons aussi sont des acteurs de l'accueil.

Un accompagnement personnalisé

Chacune des personnes accueillies en communauté est porteuse d'une histoire, souvent marquée par des situations d'exclusion : logement, famille, exil, fuite de situations de misère ou de conflit, vie affective, santé, emploi, ressources, culture, formation... Dans tous ces domaines, les communautés apportent une écoute et un accompagnement de nature professionnelle permettant l'épanouissement et le respect de la liberté comme du consentement de chacun.

Des communautés de travail qui s'autofinancent

Selon les termes du Manifeste Universel d'Emmaüs, les communautés vivent de leur travail, ce qui leur permet indépendance d'action et de parole. Dans une société où l'accès au travail est facteur d'exclusion pour les plus faibles, les communautés démontrent que le travail est un puissant moyen de structuration, de socialisation et de reconnaissance pour chacun. C'est aussi une façon de refuser l'assistanat. Les activités sont adaptées aux capacités de chacun et permettent de faire face aux besoins de la communauté, de se préparer à retrouver

autonomie et activité professionnelle dans la communauté ou au dehors. Par ailleurs, le métier de la récupération exercé par les communautés (dons issus des débarras et apports volontaires) permet d'être attentif à la valeur des biens et des ressources, aux questions environnementales et à la lutte contre le gaspillage.

- Si des subventions peuvent être reçues par les communautés, elles sont affectées aux investissements et aux actions de solidarité. (logement des compagnons par exemple)
- L'autofinancement étant posé comme principe, les pratiques de co-financement, les aides publiques au fonctionnement doivent être validées au sein de la Branche
- Dans un souci d'équité, de justice et de respect de la réglementation en la matière, les allocations financières attachées aux droits des personnes (aides au logement, situations de handicap, retraite, chômage, RMI) font l'objet de pratiques clairement définies, - communes à la branche sauf dispositions particulières - faisant l'objet d'une évaluation régulière.

Des communautés espaces d'expression, de participation et de responsabilisation

L'organisation des communautés et la pédagogie développée doivent donner toute sa place à l'information, à l'expression et à la créativité individuelle. Chacun doit pouvoir faire des choix, au travail comme dans la vie personnelle, sans perdre de vue le service de l'ensemble et l'équilibre général nécessaire au groupe. Chacun doit pouvoir, à son rythme et selon ses capacités, porter sa part de responsabilité. Les communautés veillent à mettre en place des espaces d'expression conformes aux lois existantes de la société française, définis au sein de la Branche.

Des communautés espaces de justice

Dans un esprit de justice et d'équité, les communautés Emmaüs offrent à ceux et celles qu'elles reçoivent des conditions d'accueil harmonisées (hébergement, encadrement, sécurité, accompagnement, loisirs, santé et protection sociale, ressources, exercice des droits civiques, avantages divers...) et conformes aux normes de qualité en vigueur. En cas de manquement, les personnes accueillies peuvent solliciter une médiation, parfaitement identifiée au sein d'Emmaüs France au moyen d'une disposition statutaire.

Des communautés solidaires

Si la liberté et les projets de chacun doivent être respectés, la vie communautaire n'est possible que si des relations de solidarité et de respect sont cultivées et entretenues entre tous. En fidélité au message de l'Abbé Pierre « servir en premier le plus souffrant », les communautés développent des actions de solidarité et de partage dans leur environnement immédiat ou plus lointain, dans le cadre du Mouvement Emmaüs ou en dehors, auxquelles chacun peut s'associer. (domaines humains, matériels, financiers) ; au même titre que l'accueil et le travail, cette orientation est constitutive de la pédagogie mise en œuvre dans les communautés Emmaüs. Par ailleurs, au travers de leurs actions, les communautés sont attentives à favoriser un développement autonome de leurs partenaires dans la durée, refusant là encore l'assistanat.

Des communautés enracinées dans la vie associative

La loi de 1901 et celle de 1908 du droit local en vigueur en Alsace Moselle sont l'espace de construction usuel des communautés Emmaüs. Outre le strict respect de la vie statutaire (statuts types des associations Emmaüs, avec leurs obligations électives et administratives), les communautés s'engagent pour leur fonctionnement sur les valeurs de laïcité, de démocratie et de transparence.

Des communautés engagées dans la lutte contre les exclusions

Les communautés, accueillant des personnes qui ont connu elles-mêmes des situations difficiles, sont attentives aux situations de détresse, pour apporter secours et soutien. Malgré leur fragilité, mais fortes de leur expérience et de leur utopie, les communautés ont le devoir de mobiliser et convaincre autour d'elles pour refuser l'inacceptable, combattre les exclusions, la pauvreté et leurs causes.

Des communautés ouvertes aux partenariats

Si elles sont des lieux de sens et d'autonomie, les communautés sont aussi des lieux d'ouverture, favorisant l'épanouissement et la progression des personnes qu'elles accueillent. Intervenant dans le champ de l'économie solidaire, les communautés sont également des lieux d'entraide et de soutien à d'autres initiatives de la société civile, culturelles, associatives, politiques.

B. Acteurs dans les communautés Emmaüs

Compagnons et Compagnes

Le plus souvent en situation d'exclusion, les personnes accueillies en communautés sont reconnues en ces termes. Les blessures de la vie ne doivent pas effacer l'égalité de dignité de chacun, ses potentialités, son espoir d'un équilibre personnel et sa capacité à s'inscrire comme acteur d'un projet personnel et collectif, y compris dans la prise de responsabilité.

Amis

Bénévoles du Mouvement Emmaüs, ils apportent temps, expérience, savoir-faire et savoir-être. Les Amis militent dans l'esprit du Manifeste Universel, sont vecteurs d'ouverture pour les communautés. Ils témoignent que, indépendamment de leurs conditions respectives, la rencontre est possible entre tous les hommes. Des Amis élus portent la responsabilité juridique des associations communautaires et sont garants, avec les responsables, des orientations de la communauté.

Equipes Responsables

Pour animer et encadrer les communautés au quotidien, des équipes responsables sont composées de plusieurs permanents recrutés au plan national ou local, et dont la formation est assurée principalement en interne, notamment aux métiers de l'accueil, de l'accompagnement

social, de la gestion et de l'organisation ; ces équipes sont attentives à la place de chacun, garantes de l'autorité et au service de l'unité. Les responsables sont aussi des militants du Mouvement Emmaüs dont ils font vivre les valeurs. Des intervenant(e)s sociaux, professionnels formés aux métiers de l'accompagnement social peuvent venir renforcer les équipes responsables.

Autres acteurs salariés

Selon les orientations propres à la communauté, des personnels salariés contribuent à la bonne marche du projet communautaire sur des fonctions distinctes de celle des responsables.

Personnes en insertion

Par ailleurs, l'expérience d'accueil et de travail des communautés peut inciter certaines d'entre elles à conduire des actions d'insertion dans le cadre des politiques publiques qui s'y rapportent (ateliers et chantiers d'insertion par exemple).

Ces différents acteurs des communautés ont la responsabilité partagée de faire vivre une dynamique collective : ils fixent ensemble les orientations de la communauté et s'efforcent de les faire vivre, attentifs à ce que chacun puisse en prendre sa part. La solidité du partenariat entre Compagnons, Amis, Responsables et autres acteurs est le fondement indispensable à la communauté ; il repose sur des relations de confiance et de respect.

Outre la charte du compagnon, et pour chacun des acteurs des communautés, le présent texte renvoie à des documents spécifiques à produire où sont développés les conditions et modalités de leurs engagements livrets « amis », « président », « responsables et adjoints », règlement intérieur), ces documents précisent le rôle, les missions, le cadre de fonctionnement de ces acteurs.

C. Le projet communautaire

Le projet communautaire est le cadre écrit, rédigé par l'ensemble des acteurs de la communauté et qui leur permet d'agir dans la continuité de leurs orientations d'origine, de les actualiser. Il formalise la déclinaison locale des valeurs vécues par toutes les communautés Emmaüs. Il constitue un guide pour l'action présente et à venir, dans le cadre associatif. Le projet communautaire, faisant aussi une place à l'utopie, est donc l'instrument privilégié de la réflexion régulière, de la décision collective et de la cohésion. Il est évalué, et régulièrement actualisé par la communauté.

III -La Branche Communautaire

A. Valeurs partagées

Militants de l'économie solidaire

Le socle de l'action des communautés est marqué par la priorité donnée à l'humain. Le souci de créer et transmettre des richesses matérielles n'est pas une fin en soi mais un moyen pour développer des solidarités. En cela les communautés participent pleinement au secteur de l'économie solidaire. Chaque fois que cela est possible, au plan local, national et international, elles peuvent rejoindre les combats politiques, syndicaux, associatifs de ce secteur pour effectuer des analyses, élaborer des prises de position, passer à l'action, dans le respect des engagements pris par le Mouvement Emmaüs.

Lutte contre l'injustice et la pauvreté, rôle d'interpellation

Fidèles aux deux registres de leur fondateur l'Abbé Pierre, agir et dénoncer, les communautés montrent par leur action qu'il n'y a pas de fatalité de la pauvreté. Elles témoignent par leur « vivre ensemble » que d'autres rapports sont possibles entre les hommes ; elles en tirent légitimité pour être force de dénonciation et de proposition dans le cadre de l'action publique, au plan local et au plan national.

Vie associative responsable

Les exigences de la vie associative au plan local trouvent leur prolongement au niveau de la Branche. Les décisions propres à la Branche associent les acteurs des communautés autour d'objectifs et de moyens d'action communs. C'est au niveau de la Branche que s'effectue l'accompagnement des associations locales, pour aider au renforcement de leur vie démocratique et veiller aux équilibres associatifs. C'est encore à ce niveau que se réalise l'engagement au service du Mouvement Emmaüs.

Entraide et services mutuels

Réparties sur le territoire français, les communautés partagent un grand nombre de préoccupations. Une mise en commun de moyens humains, financiers et matériels permet de partager au plan national ou régional (expertise et échange de pratiques, anticipation, services, mise à disposition de responsables, fonds communs pour l'investissement ou les solidarités, communication...), de s'associer sur des projets et de réunir des forces d'action collectives.

Formation

Pour inventer, innover, durer et répondre à de nouvelles formes d'exclusions, l'action en matière de formation est dotée de moyens déterminés dans le cadre du projet de branche à l'intention de tous ses acteurs (compagnons, amis, responsables, personnes en insertion, autres salariés)

Pour les responsables notamment, un tronc commun de formation est ainsi mis en place. Pour les compagnons, outre la transmission des savoir-faire au sein des communautés, une « maison de formation » développe une première offre de formation(s). La recherche de qualification, la validation des acquis de l'expérience (VAE) font partie des objectifs de formation et s'inscrivent dans un projet individuel d'insertion.

Transparence

Organisées au sein de la Branche, les communautés vivent entre elles les règles de la transparence. Elles acceptent ainsi de se soumettre au regard des autres (*décision de l'A.G. d'Emmaüs France 2004 sur les audits*).

Vie régionale

Les Régions délimitées au sein d'Emmaüs France sont des espaces de proximité privilégiés pour développer au niveau de la Branche et/ou avec les autres Branches d'Emmaüs France : l'entraide mutuelle, la formation, la solidarité internationale, les actions de sensibilisation et d'interpellation publique.

B. Missions dévolues à la Branche

Telles que définies dans les statuts d'Emmaüs France adoptés en 2003 et fondés sur les valeurs partagées par les communautés (II A) et au sein de la Branche (III A)

Indépendamment des modalités d'organisation qui lui sont propres (point C ci-dessous), la Branche Communautaire garantit l'exercice des missions suivantes :

- ❖ **Impulser une dynamique, le respect de l'éthique et la recherche de la cohésion propre à ses membres, en agissant dans les domaines suivants :**

Formation, ressources humaines et politique patrimoniale

- la Branche exerce une mission de formation (en lien avec les autres branches) construite avec les acteurs définis en II B et à leur intention.

- la Branche garantit la mission employeur (recrutement et salariat de responsables) au service des communautés qui lui en font la demande, exercée par l'entité employeur mise en place à cet effet. Elle soutient les communautés qui conservent cette mission au plan local. Dans ce cadre, la Branche anime un dispositif de responsables itinérants volontaires, accompagne et soutient les équipes responsables, recherche une harmonisation de leur statut.
- la Branche exerce une mission d'assistance en matière juridique, patrimoniale et de gestion, (en lien avec les autres branches et en appui sur l'équipe nationale permanente).

Contrôle, régulation, labellisation, adhésions et sanctions

- la Branche garantit l'application de la Charte du Compagnon et accompagne les communautés dans cette démarche. Elle veille aux conditions d'accueil, à l'harmonisation des ressources, de la protection sociale des compagnes et compagnons, leur garantit un accompagnement social, encourage au plan national, régional et local l'expression, la participation et la prise de responsabilité au sein des communautés et du mouvement.
 - La Branche mobilise des moyens d'accompagnement, de médiation et de régulation en cas de difficultés rencontrées entre les acteurs des communautés.
 - La Branche, en lien avec le Conseil d'Administration d'Emmaüs France qui diligente des missions d'audit, veille à la transparence financière des communautés et au respect des pratiques comptables édictées par Emmaüs France.
- ❖ **Animation de la confrontation des expériences et des pratiques, animation des synergies et des complémentarités propres à la Branche = donner du sens**
- La Branche organise et anime des rencontres spécifiques aux acteurs définis en II B, au plan national et régional ; elle mobilise à cet effet des moyens de communication adéquats.
 - La Branche, en lien avec les autres branches, capitalise les moyens (humains et techniques et financiers) de réflexion et d'action pour mutualiser, développer, prévoir, en matière d'accueil, d'activités économiques et de solidarités. Elle s'appuie pour ce faire sur les pratiques et les initiatives locales.
 - La Branche développe une aide spécifique aux communautés pour consolider la vie associative locale et à ce titre les assiste dans l'élaboration de leur projet communautaire. Elle est attentive à soutenir les communautés situées dans des zones défavorisées.
- ❖ **Animation de la participation à la vie d'Emmaüs France au niveau national ou régional, dans le domaine de sa compétence**
- En exerçant ses capacités d'observation et d'analyse, la Branche Communautaire contribue à la réflexion et à l'action générale d'Emmaüs France à l'aide des moyens d'animation définis ci-dessus.
 - La Branche Communautaire s'associe à la réflexion et aux actions et interpellations publiques des autres branches dans le cadre d'Emmaüs France (action sociale, logement, endettement, insertion...)

❖ Expression des orientations d'Emmaüs France dans son domaine de compétence

Au plan régional et local, la Branche Communautaire mène son action dans le cadre des orientations générales d'Emmaüs France.

C. Modalités d'organisation

- La Branche Communautaire est organisée au plan national et se donne par ailleurs des relais d'animation au plan régional
- Le fonctionnement de la Branche et la mise en œuvre des missions qui lui sont dévolues au plan national sont confiés à des Amis et des Responsables - des Compagnons, selon les dispositions mentionnées au point « expression et participation... » - dans le cadre du Comité de Branche élu par les communautés. Les membres du Comité de Branche exercent leur mandat avec l'aide de l'équipe nationale permanente d'Emmaüs France.

D. Dispositions particulières

En raison de choix liés à l'histoire des communautés ou de décisions administratives des pouvoirs publics locaux, un certain nombre de pratiques co-existent au sein de la Branche Communautaire (protection sociale des compagnons dans les communautés du Nord et Pas de Calais, responsables de communautés non-salariées...) Ces dispositions doivent être portées à la connaissance de l'ensemble des communautés. En l'attente de pratiques officiellement reconnues par les pouvoirs publics sous forme d'un « statut des Compagnon et des communautés », la Branche Communautaire veille à la cohésion des pratiques actuelles : équité, niveau de protection et respect des droits des personnes ; elle s'assure d'un dialogue permanent sur ces dispositions, au sein de la Branche.

E. La Branche Communautaire dans l'ensemble Emmaüs France

- La Branche Communautaire est l'une des trois branches définies par les statuts d'Emmaüs France en 2003
- Emmaüs France porte la parole politique du mouvement Emmaüs en France. La Branche Communautaire contribue à l'élaboration de cette parole politique, au même titre que les autres branches : elle porte à ce niveau l'expression propre aux communautés : expérience, préoccupations et propositions.
- En continuité des initiatives passées des communautés en matière de lutte contre les exclusions – accueil – insertion – solidarités...la Branche Communautaire encourage et soutient ses membres à être des espace d'innovation pour le mouvement Emmaüs.
- La participation des membres de la Branche Communautaire aux Assemblées Générales d'Emmaüs France, la présence d'élus issus de la Branche Communautaire au sein du Conseil d'Administration et du Bureau, la participation à des groupes de travail inter-branches, l'exercice de ses missions dans le cadre inter-branches, permettent à la Branche de rendre compte de son action.

F. Place particulière de la Branche Communautaire dans Emmaüs International

Pour leur capacité à produire des ressources et leur nombre, les communautés Emmaüs françaises sont un pont d'appui important et sources de partenariats, jumelages au sein d'Emmaüs International : rencontres, financements, soutiens matériels. La Branche Communautaire s'engage dans le développement de cette force d'action au niveau de toutes les régions d'Emmaüs International (Les communautés françaises faisant partie de la région Europe)

G. Membres, règles d'appartenance

Rappel : Les associations gestionnaires de communautés Emmaüs adhérentes à Emmaüs France sont obligatoirement affiliées à la Branche Communautaire (statuts EF 2003).

Membres

1. Sont membres de la Branche Communautaire, les communautés Emmaüs affiliées, c'est à dire dont le Conseil d'Administration est signataire avec les représentants de la Branche Communautaire de la présente charte
2. Sont membres de la Branche Communautaire les communautés membres d'Emmaüs France, selon les règles définies aux statuts d'Emmaüs France.

Règles d'appartenance

Les membres de la Branche Communautaire s'engagent à respecter la présente charte des communautés et les textes de référence auxquels elle renvoie.

Annexes

Documents cités en 2, textes fondateurs et appartenance